

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021\_06\_104C-DE  
Reçu le 08/06/2021  
Publié le 08/06/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 JUIN 2021

DEL 2021.06.02/104

Thème :

URBANISME

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

**Étaient présents :**

Objet :

**Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale AD 198 au profit des parcelles AD 235, AD 236 et AD 237 (secteur du Mas des chaix)**

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNEAUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 27/05/2021

Affichage : 27/05/2021

**Étaient représentés :**

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Élisabeth FAURE  
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN  
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 28

Nombre de suffrages

exprimés : 31

**Absents excusés :**

Catherine VALDENNAIRE, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER

**Absents :**

Arnaud MURGIA, Francine DAERDEN

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS

**AR Prefecture**

005-210500237-20210602-2021\_06\_104C-DE  
RAPPORTEUR : André MARTIN  
Reçu le 08/06/2021  
Publié le 08/06/2021

**VU** les articles 637, 682 et 683 du Code Civil,

**VU** les articles L. 2241-1 et L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AD n°198, d'une contenance de 6064 m<sup>2</sup> et située au lieu-dit « Mas de Chaix »,

**CONSIDERANT** la demande des copropriétaires des parcelles privées cadastrées AD n°235, n°236 et n°237 souhaitant réaliser un lotissement sur ces parcelles et une desserte via la parcelle communale,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de ne pas s'opposer au désenclavement de ces parcelles par la parcelle AD n°198, et par la voie existante,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé l'établissement d'une convention de servitude à titre gracieux,

**CONSIDERANT** les travaux de la commission Urbanisme - Développement économique & Numérique, le réunie le 31 /05/2021,

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- D'approuver la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale AD n° n°198 (fond servant) au profit des parcelles privatives AD n°235, n°236 et n°237 (fond dominant), telle que figurée en annexe, et dans les conditions ci-dessus précisées,
- De préciser que cette servitude sera également souterraine pour le passage de tous réseaux desservant le futur lotissement,
- De préciser que cette convention de servitude sera établie à titre gracieux,
- De préciser que les aménagements réalisés seront à l'entière charge du lotisseur, et définis conjointement avec les services techniques de la commune,
- De préciser que cette servitude s'effectuera sous forme d'acte notarié et que les frais d'acte, et autres frais afférents, seront à la charge des demandeurs,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210506337-20210602-2021\_06\_104C-DE  
Reçu le 08/06/2021  
Publié le 08/06/2021

POUR : 31  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/104

PUBLIÉE LE : 08 JUIN 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA



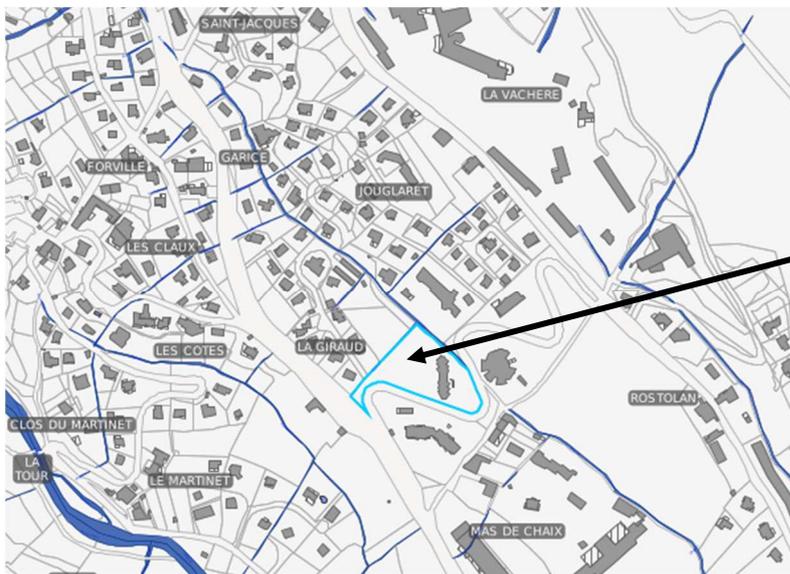




**CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/2021**  
**PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION**  
**URBANISME DEL 2021.06.02/104**

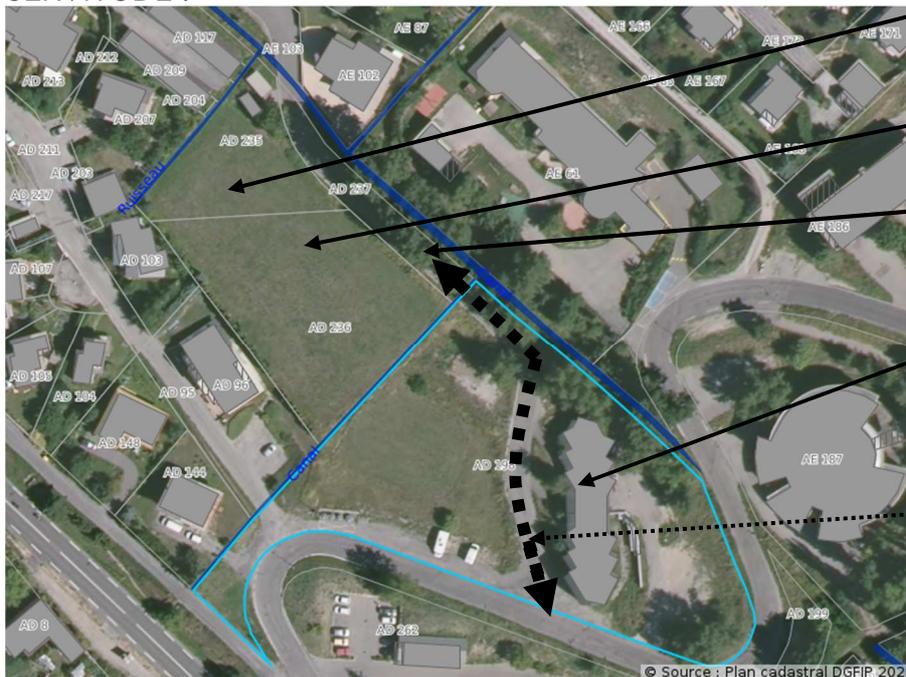
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE AD N° 198 AU PROFIT DES PARCELLES PRIVEES AD N° 235, N° 236 ET N° 237 - MAS DE CHAIX.

PLAN DE SITUATION :



Parcelle communale  
AD n°198

SERVITUDE :



Parcelle AD n°235

Parcelle AD n°236

Parcelle AD n°237

Parcelle AD n°198

Servitude